

LA VOIE FERRÉE : UN MOYEN D'ACHEMINEMENT DES FORÇATS VOLTAÏQUES VERS LA CÔTE D'IVOIRE (1934-1960)

OUATTARA Kacoumani Mesmer

Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
kacoumaniouattara@gmail.com

SAVADOGO Brahim

Université Norbert Zongo, Koudougou, Burkina Faso
brahima.savadoغو@yahoo.fr

Résumé

L'étude de la « mise en valeur » de la colonie de Côte d'Ivoire s'inscrit dans la « matrice d'un paradoxe ». L'abondance des matières premières de la Basse Côte d'Ivoire et l'insuffisance de la main d'œuvre ont depuis le début de la colonisation contrasté son essor économique. C'est en vue de pallier à son balbutiement économique que la métropole au titre d'une pseudo-spécialisation des colonies de l'Afrique Occidentale Française (AOF) définitivement érigea la Haute-Volta en réservoir de main-d'œuvre. À travers la politique de « mise en valeur » dont Albert Sarrault fut le chantre, l'administration coloniale intensifia la migration voltaïque en direction de la Côte d'Ivoire au cours du XX^e siècle. Ce phénomène migratoire a connu plusieurs rebondissements à travers les méthodes utilisées. Au titre des stratégies, la question du transport a constitué une donnée fondamentale dans l'émigration des forçats voltaïques vers la Basse Côte. Ainsi, l'arrivée de la voie ferrée à Bobo Dioulasso en 1934 renforçait les liens multiséculaires entre la Haute-Volta et la Côte d'Ivoire et accentuait le mouvement des Voltaïques en direction de celle-ci. De ce fait, quelle a été la contribution du rail dans le déplacement des travailleurs voltaïques à destination de la Côte d'Ivoire entre 1934 et 1960 ? L'étude s'inscrit du point de vue de l'approche méthodologique, dans le champ de l'histoire économique mise en avant par les historiens des Annales. Elle permet de comprendre que l'exploitation économique et les réalisations salutaires de certains projets d'intérêt économique et social en Côte d'Ivoire fut subordonnée à la présence d'une main d'œuvre voltaïque conséquente.

Mots clés : Côte d'Ivoire, forçats, Haute-Volta, migration, voie ferrée, Voltaïques.

Abstract

The study « enhancement » of the Ivory Coast colony is carried in « the matrix of a paradox ». The raw materials abundance in the lower Coast and the lack of manpower has created a constrast that had an impact in its economical rise since the beginning of the colonisation. With the aim of overcoming the colony economical problems, the metropolis created the higher volta to serve as a manpower tank. This strategy was a pseudo specialisation of the AOF colonies.

From the «enhancement» strategy initiated by Albert Sarrault, the colonial administration intensified the voltaic migration toward ivory coast during the XX century. This migratory phenomenon faced many changes throughout the methods that were used. Among the strategies, the question about the transport became a fundamental data in the emigration of the voltaic convict to the lower coast. Thus, the arrival of the railway in Bobo-Dioulasso in 1934 reinforced the links between the ex-High Volta and Ivory Coast. This accentuated the movements of the voltaic toward the latter.

Thereby, what was the contribution of the railway in the transport of the voltaic workers to Ivory Coast from 1934 to 1960? The current study is carried according to the classical historical method. This procedure is the result of the linking and cross-checking of oral and written data, from scientific documents and the invitation to the auxillary sciences.

Key words: Ivory Coast, conviction, High-Volta, migration, railway, voltaic.

Introduction

Pendant plus d'une soixantaine d'années, huit territoires délimités en Afrique de l'Ouest ont été sous domination française. Ils ont été regroupés au sein d'une entité politique et administrative dotée d'institutions communes : l'Afrique de l'Ouest Française (AOF). Ils ont par la suite entretenu des relations économiques, politiques, sociales et culturelles, remodelant du coup les sociétés de cet espace. Le legs de cette période a été loin d'être uniquement matériel et constitué de vestiges d'un passé révolu. La colonisation française en AOF a favorisé la création de deux pôles de spécialisation (C. Becker et al, 1997, p. 456).

En effet, la politique de mise en valeur coloniale a reposé sur deux types de pôles : un pôle organisé pour la production d'exportation à grande échelle sur les façades maritimes et les zones de plantation et un autre destiné à fournir au premier une main-d'œuvre salariée ou non dans les régions de l'hinterland.

La colonie de Côte d'Ivoire qui disposait d'un milieu naturel riche de promesse (C. C. Cissé, 2008, pp. 91-107) faisait face à un obstacle pour son exploitation : le manque de bras valides. Et, le Capitaine Houdaille mentionnait cet aspect lors de la construction du chemin de fer en affirmant :

« Si on disposait d'une main-d'œuvre en nombre illimité, on pourrait avec des pelles, des pioches, des haches et des barres à mine accomplir de grands travaux comme les Egyptiens. Malheureusement, en Côte d'Ivoire le recrutement de la main-d'œuvre a des limites, et il a fallu suppléer au nombre par des outillages ». (M. Houdaille, 1905, p. 12).

De ce fait, l'étude de la « *mise en valeur* » de la colonie de Côte d'Ivoire, s'inscrit dans la « *matrice d'un paradoxe* ». L'abondance des matières premières de la Basse Côte d'Ivoire et l'insuffisance de la main-d'œuvre ont depuis le début de la colonisation contrasté son essor économique. C'est en vue de pallier à son balbutiement économique que la métropole au titre de cette pseudo-spécialisation des colonies de l'AOF érigea l'ex-Haute-Volta en réservoir de main-d'œuvre à travers la politique de « *mise en valeur* ». Ce territoire disposant d'une population nombreuse capable de faire office de main-d'œuvre se situait à plus de 1000 km des côtes maritimes. Cette situation a rendu difficile toute mise en valeur de ce territoire (A. Ricard, 2002, p. 7). Ainsi, existait-il une complémentarité entre ces deux colonies.

Au lendemain de la Première Guerre Mondiale (1914-1918), il y eut un regain de la France vis-à-vis de son empire

colonial. Elle décida de l'intensification et de l'exploitation de ses colonies par la politique de « *mise en valeur* » dont Albert SARRAULT se faisait « *le chantre* » (A. Sarrault, 1923, 659 p.). Deux éléments favorisaient cette décision : le renforcement de l'initiative privée et la mise en place dans les colonies des infrastructures de base. Mais ce plan se heurta à une pénurie de capitaux. C'est dans cet optique qu'une alternative fut prise pour l'exploitation intensive des potentialités locales, particulièrement en matière de main-d'œuvre.

Suivant la répartition des spécialisations au niveau des colonies de l'AOF, la Haute-Volta fut érigée en réservoir de main-d'œuvre au bénéfice des autres colonies, et particulièrement au profit de « *l'îlot de prospérité* » voisin qu'était la Côte d'Ivoire. Il s'en suivit une déportation massive des Voltaïques vers la Basse-Côte d'Ivoire. Ce phénomène migratoire a connu plusieurs rebondissements à travers les méthodes utilisées. Au titre des stratégies, la question du transport a constitué une donnée fondamentale dans l'émigration des forçats voltaïques vers la Basse Côte. Ainsi, l'arrivée de la voie ferrée à Bobo Dioulasso en 1934 renforçait les liens multiséculaires entre la Haute-Volta et la Côte d'Ivoire et accentuait le mouvement des Voltaïques en direction de celle-ci. De ce fait, quelle a été la contribution du chemin de fer dans le déplacement des travailleurs voltaïques à destination de la Côte d'Ivoire entre 1934 et 1960 ? L'étude s'inscrit du point de vue de l'approche méthodologique, dans le champ de l'histoire économique mise en avant par les historiens des Annales. Les informations tirées de la confrontation des sources historiques et d'une documentation pluridisciplinaire composée principalement d'ouvrages et de travaux scientifiques ont enrichi l'étude. Elles ont permis de comprendre que l'exploitation économique et les réalisations salutaires de certains projets d'intérêt économique et social en Côte d'Ivoire

furent subordonnées à la présence d'une main-d'œuvre voltaïque conséquente.

L'objectif de l'étude est de non seulement cerner la contribution du chemin de fer dans le déplacement des Voltaïques vers la Basse Côte d'Ivoire mais d'élucider également le contexte géographique et humain qui prévalait dans la colonie de Côte d'Ivoire avant l'arrivée des forçats voltaïques.

1-Le contexte géo-humain des migrations de travail voltaïques vers la Basse Côte d'Ivoire

Les relations entre la Haute-Volta et la Côte d'Ivoire sont un phénomène ancien. Elles remontent à la période post-coloniale. En effet, certains peuples de la Côte d'Ivoire se retrouvaient en Haute-Volta et réciproquement. Bobo-Dioulasso était en Afrique de l'Ouest un grand centre commercial important. En retour, Kong et Bondoukou constituaient de grandes cités fréquentées par les populations voltaïques et par les caravanes venues du Soudan. La présence française n'estompait pas ses liens multiséculaires mieux, elle les amplifiait. Colonie d'exploitation, la Côte d'Ivoire fut le théâtre d'intenses activités économiques grâce aux atouts de son milieu naturel. Cette exploitation économique se heurta à l'insuffisance de main-d'œuvre. Alors le colon fit appel aux travailleurs africains pour pallier ce problème. Le pays voltaïque reconnu comme « *réservoir de main- d'œuvre* » fut le territoire le plus sollicité.

1.1- La Côte d'Ivoire : une colonie attractive

L'originalité de la colonie de Côte d'Ivoire baptisée tôt « *la cendrillon de l'AOF* » se marqua dès le début sa colonisation. Jeune colonie, elle fut pressentie par le colonisateur comme un îlot de prospérité (S. N. Ouédraogo, 1997, p.29). Au niveau géographique, la nature y conservait de

nombreuses richesses latentes. Dès lors, elle fut placée au rang des colonies françaises la plus prometteuse et devint une colonie d'exploitation. Pour les animateurs du *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*,

On peut donc affirmer sans être taxé d'optimiste que dans un avenir peut être prochain, la Côte d'Ivoire, solidement reliée, au point de vue politique et économique, avec les restes de nos possessions comprises entre le Niger, le Sénégal et l'océan Atlantique, deviendra la plus riche et la plus prospère de nos colonies et de l'Afrique Occidentale Française (C. C. Cissé, 2008, p. 104).

Plus que tout autre facteur, le milieu naturel de la Côte d'Ivoire constituait un maillon essentiel du plan d'ensemble conçu par la métropole. La fertilité de son sol, due à un climat favorable, ses nombreux cours d'eau, son immense forêt dense et ses essences précieuses d'une variété infinie, sa végétation abondante faisaient d'elle une destination prisée pour de nombreux capitalistes européens. En effet, le développement des entreprises agricoles et forestières a été possible grâce aux atouts naturels. Après une mission effectuée dans la colonie, le botaniste Auguste Chevalier écrivait que :

La forêt vierge qui couvre le pied des montagnes dans la partie occidentale du massif a exactement la même composition que dans les régions voisines de la mer. Un grand nombre d'arbres peuvent donner des matières oléagineuses exportables... Par exemple le muscadier d'Afrique (*Pyenanthuskombo*), le doumori (*DumoriaHeckeli*), le kobi (*CarapaTouloukouma*) ... (C. C. Cissé, 2008, p. 92).

Au début du siècle, cette forêt couvrait toute la partie méridionale du pays. Sa largeur était estimée à 600 kilomètres et s'étendait des frontières de la Gold Coast au Cavally et sa profondeur moyenne de 200 kilomètres (J. L. Tokpa, 1992, p.36). Cette forêt dense renfermait des espèces précieuses telles

que l'Azobé, le Sougué, le Fraké, le Fou et l'Iroko. Ces essences constituaient des matériaux indispensables dans l'ameublement, la menuiserie, la réalisation des infrastructures économiques, notamment les ponts et le chemin de fer. En plus de ces ressources, la forêt ivoirienne contenait d'autres richesses¹⁴⁸. Cette forêt, au bois précieux, fut longtemps la richesse la plus visible de la Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, le climat subéquatorial de la basse Côte d'Ivoire offrait les conditions de l'implantation et du développement d'une agriculture de plantation. Avec ces sols riches et fertiles, la Basse Côte attirait de nombreux exploitants européens. On peut citer la plantation de café d'Elima appartenant à la compagnie française de Kong (propriété d'Arthur Verdier), la concession Domergue de café et de cacao à Bonoua, la concession de caoutchouc du Para, de la société coloniale française à Dabou, etc. Mais avant les années 1930, l'exploitation de ces ressources étaient encore timide.

C'est au lendemain de la Première Guerre Mondiale qu'il y'a eu une intensification de l'exploitation des matières premières dans les colonies de l'AOF. La crise économique mondiale encore latente en France dictait à celle-ci une politique de « *repli sur l'empire* » avec pour objectif l'intensification de l'exploitation des matières premières et la mise en place dans les colonies des infrastructures de base¹⁴⁹. En Côte d'Ivoire, cette décision favorisait l'essor d'une économie de plantation au cours des années 1930-1940¹⁵⁰. La production des cultures

¹⁴⁸ Nous pouvons citer : l'huile de palme, des palmistes, le beurre de tama, l'huile de kobi, les gommiers etc. au début du siècle, ces produits avaient été l'objet d'un commerce intense dans le Golfe de Guinée entre Européens et les populations côtières.

¹⁴⁹ La « *mise en valeur* » véritable dans les colonies françaises débuta après la seconde Guerre mondiale avec l'adoption de la loi du 30 avril 1946 mettant sur pied des plans de modernisation et d'équipement de l'Union Française en même temps qu'elle créait le FIDES chargé de financer ces plans. En Côte d'Ivoire ce programme de « *mise en valeur* » nécessitait la création d'infrastructures de base afin de drainer vers la côte les produits de l'intérieur. C'est pourquoi fut entrepris le percement du canal de Vridi et décidée la création en 1950 d'un port en eau profonde à Abidjan.

¹⁵⁰ L'essor économique de la Côte d'Ivoire s'amorçait au cours des années 1930-1940. Mandé Issiaka et de nombreux autres auteurs considèrent la période 1947-1950 comme étant celle de la réalisation du « *miracle économique ivoirien* ».

industrielles destinées à la métropole prit une croissance exponentielle avec de nombreuses concessions aux européens, mais surtout avec le développement des plantations indigènes.

Malheureusement, cette expansion économique amorcée à partir des années 1930 manquait d'une main-d'œuvre suffisante.

1.2- La colonie de Côte d'Ivoire : un déficit de main-d'œuvre

L'étude de la politique de « *mise en valeur* » de la colonie de Côte d'Ivoire s'inscrit dans la « *matrice d'un paradoxe* ». L'abondance des matières premières de la Basse Côte d'Ivoire a depuis le début du XIXe siècle contrasté avec son essor économique. Cet essor économique, jusqu'au lendemain de la crise économique de 1929, était encore balbutiant. De nombreux obstacles dont le moindre n'était pas l'insuffisance de la main-d'œuvre expliquaient cette progression lente de la benjamine des colonies de l'AOF. Celle-ci était incapable sur le plan démographique, de faire face au processus nouveau de croissance voulu et suscité par le colonisateur (D. C. Lagos, 1992, p. 14). Ce manque de bras valides s'expliquait par plusieurs raisons.

Les facteurs de la crise de la main-d'œuvre dans l'entre-deux-guerres étaient dans un premier temps lié à la faiblesse de la densité de la population ivoirienne. Il ressort des documents consultés que la population ivoirienne était inégalement répartie dans son ensemble. Le sous peuplement de la colonie ivoirienne était naturel. Les raisons majeures de ce sous peuplement étaient d'ordre historique et géographique (Z. Semi Bi, 1986, p.107). Dans les années 1930, il n'y avait pas encore de statistiques démographiques précises obtenues à partir de recensement général de la population sur la Côte d'Ivoire¹⁵¹. Cependant, la

¹⁵¹ Toutefois, les dénombrements effectués en 1926-1931 à partir des rôles d'impôts de capitation permirent d'établir le chiffre de population respectivement de 1 724 545 et 1 865 773 habitants soit une densité démographique moyenne de 5,32 et 5,75 habitants au kilomètre carré. Mais ces chiffres étaient en dessous de

population était inégalement répartie comme le présente le tableau ci-dessous.

Tableau XII : Répartition démographique entre les différents cercles de la Côte d'Ivoire en 1926

Cercles	Chefs-lieux	Superficie en Km ²	Population	Densité de population (hbt/km ²)
Agneby	Agboville	9 200	55 499	6, 03
Assinie	Aboisso	6 750	16 927	2, 52
Baoulé	Bouaké	19 700	24 399	10, 88
Bas Cavally	Tabou	14 100	16 714	1, 24
Bassam	Gd Bassam	2 950	28 273	9, 58
Bondoukou	Bondoukou	40 000	69 339	1, 73
Daloa	Daloa	15 250	80 603	5, 28
Gouros	Bouaflé	12 500	88 917	7, 11
Guiglo	Guiglo	12 500	30 353	2, 42
Indénié	Abengourou	6 450	19 614	3, 03
Kong	Korhogo	37 500	259 064	6, 90
Lagunes	Abidjan	8 000	76 675	9, 58
Lahou	Gd Lahou	12 750	84 099	6, 59
Man	Man	17 650	218 895	1, 24
N'zi-comoé	Dimbokro	20 650	123 522	5, 95
Odienné	Touba	30 000	114 010	3, 80
Ouorodougou	Séguéla	24 000	87 364	3, 64
Sassandra	Sassandra	18 200	85 614	4, 70
Tagouanas	Dabakala	15 850	54 667	3, 44
	Totaux	324 000	1 724 545	5, 32
	Densité moyenne			5, 32

Source : Semi bi Zan, 1986, Equipement Public et changements socio-économiques en Côte d'Ivoire : 1930-1957, Doctorat d'Etat, Université de Lille III, Vol I, p.108.

la réalité pour deux raisons : l'étroite relation qui existait entre le dénombrement et l'impôt de capitation et l'absence d'enregistrement des naissances et des décès dévaluaient le chiffre global de la population.

L'analyse de ce tableau indique que les cercles les plus peuplés étaient ceux du Baoulé avec 10,88 hbt/km², des Lagunes avec 9,58 hbt/km², et de Bassam avec 9,58 hbt/km². À l'opposé, les cercles les moins peuplés sont constitués des cercles de Man avec 1,24 hbt/km², du Bas-Cavally avec 1,24 hbt/km² et de Bondoukou avec 1,73 hbt/km². Comme mentionné plus haut, cette disparité régionale était due aux facteurs historiques et géographiques. Même le rattachement d'une grande partie de la Haute-Volta à la Côte d'Ivoire à partir de janvier 1933 ne changea pas grande chose. La densité moyenne de population ne sera que de 8,18 hbt/km². La faiblesse de la densité de population n'était pas la seule cause de la crise de main-d'œuvre en Basse-Côte d'Ivoire.

Le manque de la main-d'œuvre dans les années 1930 s'expliquait aussi par la rapidité du développement économique de la Basse Côte d'Ivoire. À partir de 1923, il eut une floraison d'entreprises privées (les chantiers forestiers et les exploitations minières¹⁵²) et les plantations agricoles. Cette dernière activité économique était autant pratiquée par les colons que par les indigènes, elle devenait une affaire de tous. En effet, augmenter la production agricole dans toute la mesure du possible était devenu une tâche à laquelle devaient s'atteler Africains et Européens. Si au début de la colonisation, la Métropole prônait une stricte répartition des tâches économiques entre eux et les Africains ; et ces derniers à un moment donné s'opposaient à la culture de café et de cacao ; désormais ils s'y adonnaient avec enthousiasme.

Ainsi-étaient-ils encouragés à produire pour leur propre compte dont découlait leur autonomie financière. C'était un changement, certains Ivoiriens des régions côtières et forestières devenaient des propriétaires de plantations de cacaoyers ou de

¹⁵²Minière équatoriale de Gaoua, Minière coloniale de Toumodi, Société des travaux de l'ouest africain à Poura, Société minière industrielle et immobilière de la Côte d'Ivoire à Kokumbo, Druart à Abengourou.

caféiers. Assurés d'avoir une rémunération avantageuse de leur labeur, ils étaient de moins en moins incités à aller s'employer comme manœuvres des entreprises privées, des chantiers des travaux publics, etc. Mieux, ils avaient besoin de manœuvres pour l'exploitation de leur plantation. Le Lieutenant-gouverneur signalait dans une lettre du 28 juillet 1928 disait ceci : « *dans le cercle de l'Indénié 4000 à 5000 indigènes étaient venus des autres régions de la colonie pour s'employer sur les plantations que possèdent les riches habitants du pays ; il en était de même à Tiassalé et dans les autres régions où la culture du cacaoyer a déjà pris une certaine extension* »¹⁵³. En outre, les travaux d'intérêt public absorbaient de plus en plus de travailleurs volontaires ou forcés.

Au total, l'essor du nombre d'exploitations agricoles et forestières dont la production nécessitait plus de bras explique en grande partie la pénurie de la main-d'œuvre en Côte d'Ivoire. Cette pénurie était davantage aggravée par un courant migratoire à destination de la Gold Coast voisine. Divers rapports rendent compte de l'émigration des ressortissants de la Côte d'Ivoire surtout au niveau des cercles frontaliers en Côte de l'Or. Les mailles du système administratif imparfaitement établi laissaient facilement échapper les autochtones qui jouissaient d'une certaine liberté de mouvement. Se liant et se dégageant du contrat de travail avec une certaine aisance, ils parvenaient à se soustraire du recrutement, en quittant leur zone pour la colonie britannique voisine. Le grand reporter Albert Londres après avoir constaté la stagnation des colonies françaises, en contraste avec la prospérité des possessions anglaises et belges, écrivait : « *deux millions six cent mille Noirs d'AOF ; plusieurs centaines de mille de l'AEF ont quitté le territoire français à cause de nos méthodes de travail* » (Z. Semi-Bi, 1986, p.112).

¹⁵³ Lettre 843 G du Lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire au Gouverneur Général de l'AOF, ANCI, XV 18-23, 5442.

De plus, une grande partie des limites avec le territoire britannique n'était que conventionnelle. Les Ivoiriens ne se sentaient pas dépaysés de l'autre côté de la frontière où ils rencontraient leurs frères de la même ethnie (Lobi, guéré, gueyo, sanwi...). Certains préféraient partir en Gold Coast pour des raisons économiques. L'attrait des bénéfices procurés par le change britannique n'était pas à négliger. Alors la migration définitive ou saisonnière des Ivoiriens vers les colonies anglaises ne fut pas sans effet sur l'exploitation de la Côte d'Ivoire. Elle fut l'une des raisons de la pénurie de la main-d'œuvre en basse côte.

Toutefois, plusieurs raisons non négligeables provoquèrent la crise de bras valides en Côte d'Ivoire dans l'entre-deux-guerres : les sollicitations multiples des indigènes, la fermeture de certains cercles au recrutement, l'hostilité de certains administrateurs vis-à-vis des recrutements et le refus de la mécanisation. À ce propos, le Gouverneur Reste disait en 1937 : « *il y a en Afrique, un véritable gaspillage du travail humain (...) il est inadmissible qu'à notre époque, pour un travail exécutable par une seule machine on utilise cinquante, cent davantage encore d'êtres humains* » (S. N. Ouédraogo, 1997, p. 38).

Dans le but de juguler la raréfaction de la main d'œuvre, l'administration coloniale arrêtait des mesures au nombre desquelles figuraient :

- L'amélioration des conditions de travail ;
- L'amélioration des salaires ;
- Et surtout la mécanisation, notamment le remplacement du tirage à bras des billes par le tirage mécanique.

Par rapport à la mécanisation, le Gouverneur général Boisson faisait le plaidoyer suivant en 1942 : « *il faut que l'Afrique fasse venir la machine à son aide. Il le faut sur les chantiers de travaux publics et sur les routes, il le faut sur les plantations, il le faut dans les ports* » (S. N. Ouédraogo, 1997,

p. 39). Ces différentes recommandations eurent peu d'écho en raison du goût des colons pour de gros bénéfices avec le moins possible d'investissements. Durant toute l'existence de la Côte d'Ivoire coloniale, on observa une insuffisance chronique de la main-d'œuvre¹⁵⁴. Au cours de ces années de crise, aucun rapport n'était rédigé, aucun discours n'était prononcé, aucun plan d'équipement n'était élaboré sans faire explicitement référence au problème de la main- d'œuvre. Cela est attesté par cet extrait de la lettre du Lieutenant-gouverneur son nom de la colonie de Côte d'Ivoire adressée au commandant du cercle d'Assinie en date du 6 avril 1942 dans laquelle il affirmait ceci : « *nous nous trompons si nous comptons uniquement sur eux (les indigènes locaux) pour mettre complètement en valeur le pays* ¹⁵⁵».

Avec la relance économique entamée en 1935, la crise de la main-d'œuvre atteignit des proportions très alarmantes dans la colonie de Côte d'Ivoire. Le démarrage des activités économiques de la colonie de Côte s'heurta au capital humain qui lui faisait défaut. Afin de sauver l'économie de cette catastrophe des mesures draconiennes en matière de recrutement de main d'œuvre furent adoptées. Après avoir épuisé les solutions intérieures à la crise, la solution d'une importation de main- d'œuvre s'imposa. Pour divers facteurs, c'est la Haute-Volta qui fut sollicitée à cette fin.

2- La main-d'œuvre voltaïque, clé de voute de la mise en valeur de la Basse Côte d'Ivoire

Pendant une quarantaine d'années (1918-1959) sous la surveillance de l'administration coloniale, la Haute-Volta fournit à la Côte d'Ivoire plusieurs centaines de milliers de bras

¹⁵⁴ Les années de paroxysmes de cette crise de la main-d'œuvre furent les périodes suivantes : 1923-1930 (années d'intense exploitation économique) ; 1935-1939 (années de relance économique après la crise de récession 1931-1934) ; 1940-1945 (années de sollicitations multiples des populations indigènes : recrutement militaire et effort de guerre).

¹⁵⁵ Lettre adressée le 6 avril 1942 par le Lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire au commandant du cercle d'Assinie, ANCI : SS XV – 16 – 44/45. 5387.

valides. Ce choix obéit d'une part aux préceptes de la colonisation française et d'autre part à la situation intérieure de la Haute-Volta.

2.1- Les facteurs politico-économiques

Tous les actes de la colonisation française étaient pilotés par le ministère des Colonies Français. C'était le centre de la politique coloniale en métropole. Les mobiles économiques ayant été la cheville ouvrière de l'expansionnisme européen en général et français en particulier, c'est tout logiquement que l'objectif de la colonisation fut de fournir avant tout, des richesses à la métropole. Le Pacte colonial, puis le Plan Albert SARRAULT, véritables « *constitutions* » de la ligne de conduite française dans les colonies en sont les illustrations. Cette politique pratiquée en AOF avait comme assise la redéfinition des fonctions de chaque colonie dans le processus d'une meilleure « *intégration économique* » (I. Mandé, 1997, p. 297) du domaine français. Dans ce dessein, la France disposait en AOF de territoires potentiellement riches en ressources naturelles, seulement, la question du capital humain émergeait en handicap ; de territoires considérés comme « *réservoir de main-d'œuvre* » destinés à pallier le manque de bras valides dans les premiers espaces.

En AOF, un territoire tranchait par l'abondance de sa population : c'était la Haute-Volta. En 1891 déjà, l'explorateur Crozat écrivait : « *Les mossi sont trop denses pour une terre ingrate. Il y a là un capital immédiatement exploitable* » (S. N. Ouédraogo, 1997, p. 43). Dans la division du travail entre les colonies, chacune avait une tâche, un lot de création, une fourniture et une commande. C'est dans ce schéma que découla la transformation de la Haute-Volta en réservoir de main-d'œuvre. Selon Jean-Marie Kohler (1972, p.8) « *l'administration coloniale considérait que la principale richesse de la Haute-Volta était sa main-d'œuvre moaga*

abondante et réputée courageuse, inemployée chez elle huit mois sur douze en raison de la pauvreté naturelle du pays » Amin Samir (1974, p.33) renchérisait en déclarant que : « *La Haute-Volta a été façonnée dans la division du travail au niveau de la politique économique coloniale comme une réserve destinée à fournir aux îlots de prospérité de la main-d'œuvre* ». Du coup, dans le processus « *d'intégration économique* » des colonies, la Haute-Volta devait apporter un concours à la Côte d'Ivoire en vue de juguler l'insuffisance de bras valides lui faisant défaut pour son essor économique.

C'est donc pour venir en aide à la colonie de Côte d'Ivoire en difficulté que le Gouverneur général autorisa le 25 juin 1918, un essai de recrutement par la Côte d'Ivoire en pays mossi¹⁵⁶. Par un télégramme n° 5352 du 14 août de la même année, le Lieutenant-Gouverneur du Haut-Sénégal-Niger fit connaître sa réponse en ses termes :

« (...) serai très heureux accueillir Delmotte et lui donner tout le concours désirable pour l'exécution de sa mission. Stop. Ne dois pas vous dissimulez pendant difficultés de sa tâche. Stop. Mossi vient de fournir pour recrutement maximum contingent réalisable : 10 000 hommes. Stop. Tout appel main d'œuvre au lendemain de cet effort me paraît dans ces conditions voué insuccès. (...) stop. Sous ces réserves, ne ferai pas obstacle à essai que vous voulez tenter limiter bien entendu à volontaires¹⁵⁷ ».

Toutefois, les documents d'archives demeurent muets sur l'issue de ces recrutements. Mais, ils semblent avoir inauguré le processus puisque l'année 1919 fournit les premiers chiffres (J.

¹⁵⁶ Monsieur ANTONNETI, gouverneur de la Côte d'Ivoire confia à monsieur DELMOTTE, commandant du cercle de Kong une mission de prospection et de recrutement de main-d'œuvre moaga. Une lettre du gouverneur de la Côte d'Ivoire, nous donne un écho de cette mission : « (...) j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, ampliation d'un arrêté fixant les conditions dans lesquelles monsieur DELMOTTE doit accomplir sa mission et fixant les clauses auxquelles seront engagés les travailleurs » cf Lettre adressée le 21 septembre 1918 par le lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire au Lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal-Niger, ANCI, SS XV-16-44/45. 5387.

¹⁵⁷ Télégramme n° 5352 du 14 août 1918, signé Brunot., ANCI, SS XV-16-46 5387, Travaux publics des colonies voisines (Côte d'Ivoire).

L. Tokpa, 1992, p. 87) de recrutement en Haute-Volta. Dès cette période, les recrutements en Haute-Volta ont été réguliers jusqu'à l'indépendance en 1960. Dans le processus d'émigration de la main-d'œuvre voltaïque vers la colonie de la Côte d'Ivoire, une forte imbrication caractérise les facteurs politiques et économiques.

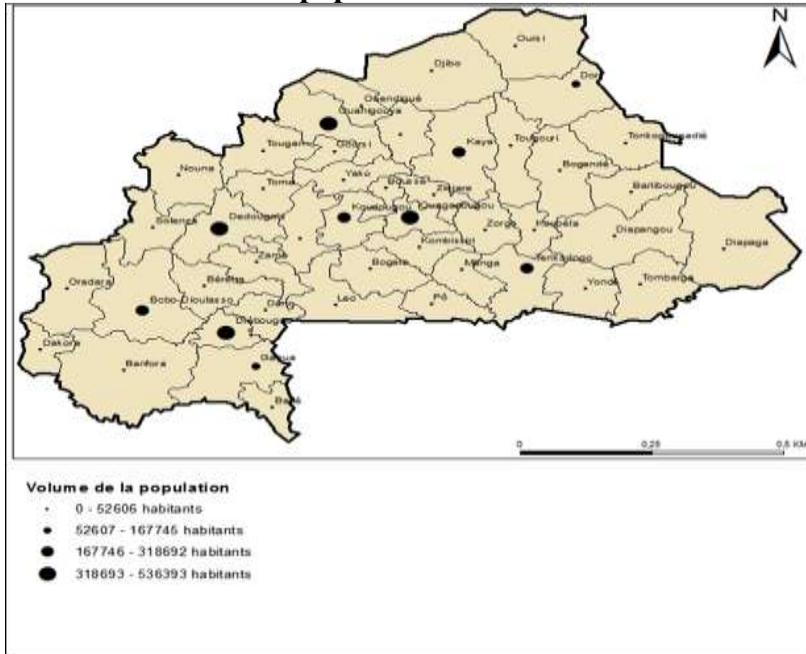
2.2- La Haute-Volta, un territoire densément peuplé

De prime abord, ce qui impressionnait dans la Haute-Volta au début de la colonisation, c'était l'importance de son peuplement. Schématiquement, elle se présentait comme un « *oasis d'hommes* » dans un vaste « *désert humain* ». Jugeons-en par les chiffres : alors qu'elle couvre environ le dixième de la superficie totale de l'AOF, le territoire voltaïque s'appropriait le quart de sa population¹⁵⁸. Alors, l'important peuplement voltaïque devenait un facteur de mobilité mais également comme un enjeu stratégique pour la mise en valeur des colonies. Pour l'administration coloniale, la principale richesse exportable en pays voltaïque était représentée par la main-d'œuvre. La proximité géographique de ce territoire, sa forte densité de population faisait des Voltaïques la clé de voute de la mise en valeur de la Basse-Côte. Ainsi, lorsque l'insuffisance de main-d'œuvre s'est manifestée en Côte d'Ivoire, cette colonie était la mieux placée pour résoudre ce problème. D'où la volonté du colonisateur de détourner le courant migratoire « *Mossi* » en direction de la Gold Coast anglaise vers la Côte d'Ivoire.

En 1931, les populations des cercles de la Haute-Volta totalisaient environ 3 000 000 d'habitants. La carte ci-dessous donne la concentration des populations par cercle en 1931.

¹⁵⁸ Au 31 décembre 1921 avec une superficie inférieure à celle de la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta comptait le double de la population de celle-ci, soit 3 081 000 habitants contre 1 541 788 habitants.

Carte : La densité de population de Haute-Volta en 1931



Nous observons l'importance du peuplement voltaïque à cette époque. Des cercles de Kaya, Koudougou, Ouagadougou, Ouahigouya et Tenkodogo avaient des densités de populations très fortes atteignant plus de 14 habitants au km². Le cercle de Koudougou était peuplé à plus 23 habitants au km². Sur l'ensemble des cercles seuls deux avaient moins de 100 000 habitants (Dori et Batié). Tandis que les autres avaient plus de 100 000 habitants. Trois cercles avaient une population de 300 000 habitants (Dédougou, Koudougou, Ouahigouya) Le cercle le plus peuplé était celui de Ouagadougou avec 536 393.

Pourtant, la population voltaïque qui se rendait en Côte d'Ivoire ne pouvait aux yeux du colonisateur, aider cette dernière colonie à exploiter de façon convenable les richesses. En effet, le surpeuplement voltaïque ne provoqua pas, de façon

automatique, le déplacement de ces populations vers la Basse Côte d'Ivoire. Le problème résidait en la fourniture par la Haute-Volta, à une époque où la mise en valeur manquait de bras valides en AOF, des travailleurs à la Gold Coast britannique. Dès lors, cette colonie devint l'objet d'un enjeu majeur entre d'une part les différentes colonies du groupe AOF et d'autre part entre les deux puissances rivales que sont la France et la Grande Bretagne. La France développa plusieurs mécanismes en vue de détourner le flux migratoire voltaïque en direction de la Gold Coast vers la Côte d'Ivoire. Au nombre de ces mécanismes, nous notons l'acheminement de la main-d'œuvre par le chemin de fer.

3-L 'acheminement de la main-d'œuvre voltaïque vers la Côte d'Ivoire par le chemin de fer

Profusion des potentialités économiques, mobilisation bien qu'insuffisante du capital financier, rareté du capital humain telles furent les réalités en Côte d'Ivoire durant la période coloniale. C'est dans ce contexte qu'apparut une complicité entre l'administration coloniale et les intérêts privés pour que naisse et se pérennise l'emploi du capital humain de la Haute-Volta au profit de l'économie ivoirienne. Ainsi, la main-d'œuvre voltaïque fut pour les employeurs publics et privés de Côte d'Ivoire, une force de travail à embaucher, à transplanter, à mettre en valeur et à entretenir. La problématique du déplacement de celle-ci de la Haute-Volta vers la Côte d'Ivoire fut au centre de plusieurs réflexions. En outre, leur déplacement s'inscrivait dans un processus : l'émigration de la main-d'œuvre voltaïque vers le Sud de la Côte d'Ivoire.

3.1-Les phases d'émigration

L'émigration de la main-d'œuvre voltaïque pour la Côte d'Ivoire a connu deux grandes phases (J. L. Tokpa, 2006, p. 29). La première phase débuta avant la suppression de la colonie de Haute-Volta (1918-1932). Cette phase fut dominée par le travail

forcé, elle s'acheva en 1946. La seconde phase débuta en 1946, date de la promulgation en AOF de la loi supprimant le travail forcé, jusqu'à l'indépendance. Celle-ci fut différente de la première par son caractère « libéral » et organisé. Les recrutements furent réalisés par l'État colonial, les employeurs privés, les recruteurs professionnels et les organes de canalisation de la main-d'œuvre¹⁵⁹.

3.1.1-La première phase d'émigration

Bien que n'étant pas dans notre champ chronologique, il faudrait noter que l'année 1932 marqua une étape importante dans la première phase. Elle vit la Haute-Volta supprimée et écartelée. Pour rappel, la première phase d'émigration est constituée de deux étapes. Elle se déroula de 1918 à 1932 et marqua le déclenchement de l'émigration vers la Côte d'Ivoire¹⁶⁰. Au départ celle-ci n'était pas automatique, car la Gold Coast était durant toute cette étape le lieu prisé des migrations de travail voltaïque. À l'arbitraire de la colonisation française, les populations indigènes opposèrent non plus la résistance, mais la fuite vers la Gold Coast. À cet effet, le gouverneur de la Côte d'Ivoire déplorait cette situation en ces termes : « *la main-d'œuvre serait suffisante si 100 000 indigènes de la Haute-Volta en particulier du pays Mossi ne partaient pas tous les ans travailler en Gold Coast* »¹⁶¹.

Au total, la Haute-Volta a fourni durant cette étape 42 830 travailleurs au chemin de fer de la Côte d'Ivoire, 16 451

¹⁵⁹ Les organes de canalisation de la main-d'œuvre apparurent grâce aux mesures de libération du marché du travail. Ils symbolisèrent la planification, l'organisation dans l'émigration voltaïque vers la Côte d'Ivoire. Nous avons les comités régionaux de l'Office du Travail créés en 1937, le Syndicat Agricole Africain de Côte d'Ivoire (SAACI), le Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'œuvre (SIAMO) son unique domaine d'intervention fut l'acheminement de la main d'œuvre.

¹⁶⁰ Lorsqu'en raison de la crise chronique de main d'œuvre, l'idée d'une importation de main d'œuvre se présentait comme une impérieuse nécessité, le gouverneur Antonneti de la Côte d'Ivoire prit le 16 septembre 1918 un arrêté. Cet arrêté confiait une mission de prospection et d'essai de recrutement au commandant Delmotte en Haute-Volta. Cet acte sonna le début d'émigration voltaïque vers la Côte d'Ivoire. (ANCI, 4. EE9).

¹⁶¹ Rapport rédigé en 1927 par le Lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire au sujet de la disponibilité de la main d'œuvre, (ANCI, 4. EE9).

travailleurs aux exploitations forestières et agricoles de la Côte d'Ivoire (I. Mandé, 1995, p. 320). Cependant, en raison de la rapidité du développement économique de la Côte d'Ivoire, ce courant migratoire ne pouvait satisfaire toute la demande de main-d'œuvre. C'est dans ce contexte qu'intervint la suppression de la colonie de Haute-Volta le 5 septembre 1932.

La seconde étape s'étendit de 1932-1946 : de la suppression de la Haute-Volta à la suppression du travail forcé. La suppression de ce territoire et surtout le rattachement d'environ deux-tiers de sa population à la Côte d'Ivoire relève d'un fin calcul. Dans un rapport sur le projet de loi de suppression et de répartition de la Haute-Volta adressé au Président de la République Française, Albert Lebrun ; le ministre des Colonies Albert Sarrault justifiait sa position par la volonté de réaliser d'appréciables économies, la volonté de mettre à la disponibilité du service général, le personnel administratif et technique en service au chef-lieu de la Haute-Volta, la volonté de détourner vers la Côte d'Ivoire le courant commercial traditionnel vers la Gold Coast (Z. Semi Bi, 1974, p. 126). Pour ce dernier point, en fait de détournement de courant commercial, il s'agit de mettre à la disposition de la Côte d'Ivoire, une main-d'œuvre abondante qui seule lui faisait défaut pour sa mise en valeur. Une lettre confidentielle, en date du 8 novembre 1937, adressée par le Gouverneur Général de l'AOF au Lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire rapportée par Raymond Deniel stipule que : « (...) *La disparition de la Haute-Volta est moins due à sa non viabilité économique et financière qu'à sa qualité de réservoir (...)* » (R. Deniel, 1968, p. 52. Cf. S. N. Ouédraogo, 1997, p. 63).

Le rattachement à la Côte d'Ivoire de la grande partie de la colonie voltaïque avait pour but de susciter un recrutement massif de travailleurs de cette zone au profit des chantiers ivoiriens. Les cercles de l'ancienne Haute-Volta et les cercles de la Basse Côte d'Ivoire étant placés sous l'autorité de la même

administration centrale, les formalités administratives furent allégées. Désormais, toute opposition administrative au niveau des cercles recruteurs fut levée. L'arrivée en 1934 du rail à Bobo-Dioulasso fut un élément décisif de l'accroissement du volume de l'émigration voltaïque. Le train rendit le voyage plus agréable. De 1934 à 1938 furent créés au Sud de la colonie ivoirienne des villages de colonisation Mossi (S. N. Ouédraogo, 1997, p. 63). Il s'agit de la concrétisation d'un projet vieux de quelques années. En effet en 1930, le Gouverneur Fournier de la Haute-Volta avait préconisé la création de villages Mossi qui jalonnaient la voie ferrée de la frontière ivoiro-voltaïque jusqu'à Abidjan. Par un arrêté du 11 août 1931, le Gouverneur Reste de la Côte d'Ivoire décida de la création de villages de colonisation Mossi en Côte d'Ivoire. Cette mesure disait-il : « *répondait à un besoin urgent. J'ai voulu créer des centres d'attraction, des noyaux de cristallisation pour les populations du nord* » (B. Savadogo, 2021, p. 145). Dans une optique de juguler l'insuffisance de main-d'œuvre, cette politique de transplantation visait à mettre à proximité des employeurs, une réserve de main-d'œuvre dans laquelle ils pourraient puiser à volonté. L'administration accorda à ces migrants des privilèges, au total sept villages de colonisation furent créés en pays Gouro, notamment les villages de Garango, de Tenkodogo et de Koudougou (J. L. Tokpa, 2006, p. 42). Cette expérience devait permettre de favoriser l'inversion des courants migratoires à l'avantage de la Côte d'Ivoire. Au total, cette expérience favorisa l'installation de 1 301 adultes (Z. Semi-Bi, 1974, p. 128) dans ces villages avec un résultat mitigé.

Avec la relance économique entamée en 1935, la crise de la main-d'œuvre atteignit des proportions inquiétantes. Dans un rapport adressé au gouverneur de la colonie, l'inspection du travail chiffre le besoin en main-d'œuvre en 1937 à 25 000 hommes (S.N. Ouédraogo, 1997, p. 70). C'est alors que l'utilisation de la deuxième portion du contingent comme

palliatif à la crise atteignit des dimensions importantes au bénéfice des travaux publics. Afin de sauver l'économie de sa colonie d'une imminente catastrophe, le gouverneur de la Côte d'Ivoire édicta dans une circulaire datant du 27 avril 1943, des mesures draconiennes en matière de recrutement de main-d'œuvre en ces termes :

L'absence presque totale de manœuvres volontaires a provoqué une augmentation de la demande de travailleurs recrutés. Le marché du travail n'est plus libre, seule l'action administrative peut sauver l'économie de la colonie. Je la veux totale et dans les limites que je vous fixe (...) La fourniture de la main-d'œuvre entre actuellement dans les attributions essentielles du commandement (...) je vous demande d'user de toute votre autorité pour assurer les recrutements qui vous sont demandés (...) ¹⁶².

Ainsi au cours de cette première phase, un bon nombre des travailleurs acheminés en Côte d'Ivoire était des travailleurs forcés. Le travail forcé mobilisait en permanence sur les chantiers administratifs, les plantations et les chantiers forestiers environ 15 000 hommes (S.N. Ouédraogo, 1997, p. 71). Il revêtit cinq aspects principaux : le travail public obligatoire, l'utilisation de la deuxième portion du contingent militaire indigène, le travail des prisonniers, les réquisitions pour le transport administratif et enfin le travail prestataire (Z. Semi-Bi, 1974, p 131). La promulgation en AOF, le 25 avril 1946 de la loi n° 46-645 du 11 avril 1946 supprimant le travail forcé symbolisa la fin de cette première phase. Le tableau II ci-dessous, présente les travailleurs engagés en Côte d'Ivoire de 1933 à 1944.

¹⁶² Circulaire (n° 451 IT) adressée le 27 avril 1943 aux administrateurs par le Lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire, ANCI SS XV-2-9 5336.

Tableau XIII : Recrutement de main-d'œuvre dans la partie de la Haute-Volta rattachée à la Côte d'Ivoire de 1933 à 1944

Années	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	Total
Contingents annuels de manœuvres	3000	-	-	3932	7166	8768	9563	9249	14897	36300	55000	58555	206 430

Source : Zachariah K.C., 1978, La migration en Côte d'Ivoire, Washington DC, Banque mondiale, département du développement économique, p. 7.

Une observation du tableau permet de déceler l'évolution à la hausse de l'offre des travailleurs. Cette évolution est constante sur toute la période. Sauf qu'on constate une légère baisse entre 1939-1940. On passe de 9563 à 9249 travailleurs. L'offre atteint son sommet en 1944 avec 55 000 manœuvres. De 1936 à 1944, le contingent annuel de manœuvre a été multiplié par 19,5. Au total la partie de la Haute-Volta rattachée à la Côte d'Ivoire lui a fourni en neuf ans 206 430 manœuvres. Cela est lié à l'essor économique de la Côte d'Ivoire et surtout la crise économique que connaissait la Gold Coast à partir de la décennie 1940.

3.1.2-La seconde phase d'émigration

Cette phase se caractérisa par la libération du marché du travail. Elle s'étendit de la date de promulgation en AOF de la loi supprimant le travail forcé à 1960¹⁶³. Au cours cette seconde phase, l'émigration de la main-d'œuvre devint volontaire. En outre d'une part, à une émigration organisée à travers des organes de canalisation de la main-d'œuvre et d'une autre part à l'émigration individuelle. Toutefois, la création du SIAMO en 1950 marqua au cours de cette phase, le passage d'une étape à une autre étape.

¹⁶³ À la date de signature de la convention relative aux conditions d'engagement et d'emploi des travailleurs voltaïques en Côte d'Ivoire par les gouvernements ivoirien et voltaïque, le 9 mars 1960.

De 1946 à 1960, trois évènements majeurs intervinrent dans le monde du travail : l'abolition du travail forcé en 1946, la reconstitution de la Haute-Volta en 1947 et l'institution du code du travail en 1952. En outre, il y avait la mise en place des plans de développement économique des colonies qui apparaissaient comme un facteur d'amélioration des conditions de vie des populations locales. L'abolition du travail forcé fut proposée dans les colonies par la Conférence africaine de Brazzaville tenue du 30 janvier au 11 février 1944. Grâce à l'action conjuguée de ses pairs Européens et Africains, le député Félix Houphouët-Boigny réussit à briser la chaîne de cet « *esclavage déguisé* » (J.L. Tokpa, 2006, p. 36). Cependant, si cette abolition du travail forcé libéra la force de travail africaine, elle entraîna un dysfonctionnement dans la fourniture de la main-d'œuvre à la colonie de Côte d'Ivoire.

Les désertions des manœuvres sont fréquentes dans les plantations européennes. À cet effet, un planteur européen exprima son désarroi au gouverneur de la Côte d'Ivoire le 17 juin 1946 en ces termes :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les pertes occasionnées par le manque de manœuvres sur ma plantation à Tiassalé. Je suis dans l'obligation d'arrêter 8 à 10 hectares de cultures maraîchères. Dans une culture de maïs de 20 hectares en cours de récolte, j'ai pu en récupérer quelques tonnes grâce à des manœuvres qui m'ont été prêtés (...) Dans cette situation, où pour nous, c'est la perte de nos efforts d'au moins vingt ans et la ruine certaines à brève échéance pour la colonie et pour nous, je me permets de vous informer de cette détresse » (S.N. Ouédraogo, 1997, p. 76)

Face à cette situation, les planteurs s'organisèrent et prirent des dispositions. En 1946, il y avait la création du Bureau du Travail. Cette organisation offrait aux travailleurs des

conditions avantageuses¹⁶⁴. Le Bureau du Travail recruta 16 000 manœuvres en 1946 (S.N. Ouédraogo, 1997, p. 76). À côté de cette organisation, il y avait les planteurs indigènes devenus nombreux. Ces derniers développaient le système de métayage ou « *d'abusan* ». Ce système importé de la Gold Coast par les planteurs indigènes était un contrat conclu entre le propriétaire de la terre et du matériel de culture et un travailleur apportant sa main-d'œuvre et souvent celle de sa famille. De plus, les parties contractantes partageaient les dépenses et les produits de l'exploitation.

En 1947, la loi n° 47-1707 du 4 septembre proclamait la reconstitution de la Haute-Volta. Cette mesure avait pour objectif de motiver, sinon de renforcer plus encore l'émigration des Voltaïques vers la Côte d'Ivoire. Dès lors, plusieurs rapports administratifs évoquaient l'émigration voltaïque en direction de la Côte d'Ivoire :

« La Côte d'Ivoire offre actuellement aux travailleurs des conditions matérielles de vie et des avantages supérieurs à ceux consentis en territoire anglais (...) L'abolition du travail forcé et des prestations, l'arrêt des réquisitions de vivres, la suppression des cultures dirigées, l'amélioration du sort des travailleurs en Basse-Côte et les salaires rémunérateurs alloués ont fait plus que toute intervention détourner le courant de main-d'œuvre vers la Côte d'Ivoire¹⁶⁵ ».

¹⁶⁴ Augmentation des salaires, gratuité du transport à l'aller vers la Côte d'Ivoire, démi-tarifcation du transport au retour vers la Haute-Côte d'Ivoire...

¹⁶⁵ CNAB 44V351, Lettre n° 418 ITCI du 26 décembre 1947 du Gouverneur-Générale de l'AOF adressé à l'Inspection Générale du Travail au sujet du « rapatriement des travailleurs en Gold Coast »

Tableau III : Nombre de travailleurs voltaïques migrants entre 1946-1949

Années	1946	1947	1948	1949
Les contingents annuels de travailleurs	18 000	17 000	17 600	32 000

Source : Rapport annuel de l'inspection du travail et de la main-d'œuvre de Côte d'Ivoire, ANCI, SS XV-3-25-5348 (A)

Ce tableau présente les estimations des contingents annuels de travailleurs migrants venant de la Haute-Volta de 1946 à 1949. Il fait du coup le point de la main-d'œuvre au cours de cette première étape de la seconde phase de migration. Toutefois, nous observons une baisse du nombre de travailleurs en 1947 et 1948. La raison fondamentale de cette baisse fut la grève des cheminots de l'Abidjan-Niger qui a entraîné des perturbations dans l'acheminement des travailleurs en direction de la Côte d'Ivoire.

Le SIAMO est né dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de désengagement de l'administration coloniale dans le recrutement de la main-d'œuvre. Cet organisme est né de la volonté du patronat ivoirien qui a su rallier l'administration à sa cause. Il reçoit des subventions du budget local de la Côte d'Ivoire et des contributions des différents groupements d'intérêts intéressés par le problème de la main-d'œuvre. D'après les statuts, « *le syndicat a pour objet, l'étude et la réalisation de toutes opérations ayant pour but le recrutement et l'acheminement de la main-d'œuvre* » (I. Mandé, 1997, p. 266). En outre, l'administration locale avait un droit de regard sur les activités du SIAMO. Pour cela, l'un des objectifs de la création de l'Office de la Main-d'œuvre était d'améliorer le contrôle des activités du SIAMO. Le tableau ci-dessous illustre les recrutements effectués par le syndicat des agriculteurs.

Tableau IXIV : Le recrutement de la main-d'œuvre en Haute-Volta par le SIAMO 1950-1959

Années	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Contingents de travailleurs recrutés	31 500	50 017	30 966	20 118	20 553	23 482	16 723	15 710	18 389	18 143

Source : Archives de l'ONPE : les migrations de main-d'œuvre voltaïque 2299, R14-09-1

L'analyse du tableau indique une évolution en dent de scie des contingents de travailleurs recrutés. Un an après sa création, le SIAMO enregistre 50 017 travailleurs recrutés. Après cette date, on assiste à une baisse continue des travailleurs. L'année 1957 reflète cette baisse avec 15 710 recrutés. Des facteurs expliquent ces résultats. Au départ, les Voltaïques étaient enthousiasmés par l'organisation mise en place par le syndicat. Après quelques années, l'immigration volontaire des Voltaïques devenait de plus en plus importante, d'où la baisse des effectifs au fil des années. Ce dernier recrutait la plus grande partie des travailleurs dans les cercles de la Haute-Volta.

En somme, la liberté du travail favorisa une descente massive des Voltaïques en direction du Sud de la Côte d'Ivoire. Les migrants devaient emprunter des itinéraires longs et harassants. Comment ces migrants étaient-ils acheminés vers la Côte d'Ivoire ?

3.2.-L'acheminement de la main-d'œuvre par voie ferrée

La question du transport fut une donnée essentielle de l'émigration voltaïque en direction de la Côte d'Ivoire. Au gré du développement infrastructurel de la Haute-Volta et de la Côte d'Ivoire, le mode d'acheminement des travailleurs migrants passa de la marche, à l'automobile puis au train. L'avènement du rail facilita le déplacement des travailleurs de la Haute-Volta vers le Sud de la Côte d'Ivoire. Il apparut comme une innovation majeure dans la transplantation de ces travailleurs. En 1934,

avec l'arrivée de la voie ferrée à Bobo-Dioulasso, puis à Ouagadougou en 1954, le train devenait le principal moyen d'acheminement des migrants voltaïques. Dès lors une question taraude l'esprit : Comment était organisé le déplacement de cette main-d'œuvre voltaïque par la voie ferrée ?

L'acheminement des migrants voltaïques par le train connut deux phases. La première débuta avec l'arrivée du chemin de fer à Bobo-Dioulasso et pris fin en 1946 après l'abolition du travail forcé. La seconde commença en 1946 et se termina en 1960.

La jonction de la ville de Bobo-Dioulasso par le chemin de fer en 1934 et les facilités de transport que cela occasionnait, amplifia le recrutement des travailleurs (I. Mandé, 1997, pp. 138-139). À cet effet, des centres d'hébergement furent créés afin de permettre aux migrants de rejoindre les chantiers du Sud dans de bonnes conditions. À partir de 1934, ces centres furent créés à Abidjan, Agboville, Abengourou et à Bobo-Dioulasso. Le centre de Bobo-Dioulasso recevait les demandes de main-d'œuvre de la part de l'Office du travail et les répercutait sur les différents cercles. Ce mécanisme de recrutement des manœuvres durant cette première phase était fort complexe (M. Nana, 1984, p. 82).

Les commandants de cercle ayant reçu l'information du nombre de travailleurs à fournir la transmettaient aux chefs indigènes. Ces derniers se chargeaient de recruter les travailleurs et de les mettre à la disposition de l'Autorité coloniale. Des visites médicales¹⁶⁶ étaient effectuées avant l'embarquement des travailleurs. Pour rejoindre le terminus du rail alors situé à Bobo-

¹⁶⁶ Les visites médicales se présentaient de la manière suivante : d'une part, il y a la visite de recrutement et d'autre part, la visite d'incorporation. La première se situait au niveau de l'engagement, à ce niveau les manœuvres arrachés de force à leurs familles, étaient répartis en cinq catégories en fonction de leur robustesse évaluée au moyen d'un indice : indice 1 (les hommes très vigoureux), indice 2 (les hommes vigoureux), indice 3 (les hommes normaux), indice 4 (les hommes faibles), indice 5 (les hommes inaptes). La seconde la plus importante, est une visite de sélection. Son objectif était d'éliminer les manœuvres chétifs et malades.

Dioulasso, les manœuvres se déplaçaient à pied. Par exemple, Ouagadougou distante de 375 km était à 15 jours de marche du rail, Kaya était à 19 jours des rails et la région de Boromo à près de 9 jours soit 225 kms. Avant la promulgation du travail forcé en 1946, le transport était à la charge des travailleurs (J. L. Tokpa, 2006, p. 37). Cependant, un arrêté du 28 septembre 1938 diminua le tarif Bobo-Dioulasso-Basse Côte en train pour les travailleurs migrants. Le tarif du billet de train par groupe de dix personnes (tarif unique), 3^e classe était à cette époque de 35 francs (J. L. Tokpa, 2006, p. 38).

Munis de leur titre de transport collectif, les migrants voyageaient dans des locomotives à vapeur. Durant cette période, ils voyagèrent dans des fourgons conçus pour transporter du bétail. La surcharge était de mise, car au lieu de 200 passagers requis, un wagon transportait parfois entre 250 à 350 voyageurs.

L'abolition du travail forcé en 1946 marqua la seconde phase de l'acheminement des travailleurs voltaïques par la voie ferrée. En 1946, devant le flottement inévitable de main-d'œuvre dû à l'application de la loi sur le travail forcé, l'administration prit des dispositions spéciales. Ces mesures visaient la reconstitution et la consolidation de l'appareil économique qui étaient les seules priorités du moment. Diverses mesures ont été adoptées et favorisaient la mobilité de la main-d'œuvre ; ce qui attestait la libre circulation des personnes traduite par la suppression du laissez-passer et la réduction des contrôles sanitaires. Seules les mesures contre les grandes endémies étaient maintenues¹⁶⁷ ; la gratuité du transport par voie ferrée pour tout manœuvre accompagné ou non allant de Haute-Côte d'Ivoire pour travailler en Basse Côte d'Ivoire.

¹⁶⁷ Seules les mesures de protection contre les grandes endémies étaient maintenues : la trypanosomiase, méningite cérébro-spinale, la variole-amarile. Ces visites étaient faites sans complaisance dans le centre de Bobo-Dioulasso.

Cette phase de transport des travailleurs par train diffère de la première en ce sens qu'au cours de celle-ci, nous assistons à la gratuité du transport. Si de 1946-1950, les charges financières étaient supportées par l'administration locale, de 1950 à la veille des indépendances, elles étaient au frais du SIAMO. Cependant, l'organisation demeurait la même au cours de cette phase quel que soit la structure en charge.

L'instabilité de la main-d'œuvre entre 1945 et 1950 et les torts que cette situation causait aux nombreux employeurs, conduisaient l'administration à prendre en charge intégralement les frais de transport des travailleurs. Pour Issiaka Mandé : « *les vicissitudes de la main-d'œuvre résulte de plusieurs causes dont la principale est l'interprétation excessive de la loi de 1946* » (I. Mandé, 1997, p. 196). Une autre cause de l'instabilité de la main-d'œuvre voltaïque était la conception des nombreux migrants pour qui, le travail dans les plantations était une étape dans leur processus migratoire vers les villes, surtout Abidjan. Dans cette ville, ils avaient accès à un travail plus valorisant : un « *travail des Blancs et non celui de nos parents, la terre* » (I. Mandé, 1997, p. 196). Pour les employeurs se posaient le problème de la prise en charge des frais des travailleurs migrants. En effet, celui qui payait les frais générés par leur recrutement n'était pas sûr de profiter de leurs services. Des secteurs entiers telles les exploitations agricoles et forestières étaient lésés au profit de l'industrie et du commerce qui étaient en expansion.

Dans ce contexte, une réaction des pouvoirs publics s'imposait. A défaut de réguler le marché de la main-d'œuvre, les opérateurs économiques demandaient à l'administration de prendre en charge les frais de transport des travailleurs en partant du raisonnement qu'un ouvrier perdu pour une activité était un de gagné pour une autre branche. C'est pourquoi, l'administration préoccupée par la situation dramatique de la main-d'œuvre en Côte d'Ivoire et des conflits qu'elle générait

entre les professions, accepta de se substituer aux employeurs pour le recrutement des manœuvres en Haute-Volta. C'est ainsi, qu'elle institua des Bureaux d'embauche à Adjamé et à Treichville pour les services publics ; organisation des gîtes d'étapes où les travailleurs trouvaient logements et nourriture étaient mise en place à Abidjan, Ferkessédougou et à Bobo-Dioulasso. Les travailleurs migrants convergeaient vers les villes du chemin fer (Bobo-Dioulasso et Banfora). L'administration mit gracieusement à leur disposition deux camions qui les transportaient de Ouagadougou à Bobo-Dioulasso.

Les pourparlers entre l'administration coloniale et la Régie des chemins de fer Abidjan Niger (RAN) ont permis de définir un système de délivrance d'une carte de travail et d'un titre de transport au candidat à l'émigration. Ce dernier avant son voyage, se rendait au Bureau du travail de Bobo-Dioulasso où les offres lui étaient communiquées. C'est après avoir identifié un employeur et un lieu d'embauche qu'une carte de travailleur volontaire lui était délivrée. Ce système présente le double avantage de faciliter les opérations comptables et l'établissement des statistiques des travailleurs transportés. Ainsi l'Inspecteur de travail mentionnait dans une lettre : « (...) *Le chef de gare de Bobo-Dioulasso arrêtait pour les cinq premiers mois de l'année au chiffre de 8517 travailleurs le nombre des partants officiels par voie ferrée. Depuis cette date, la migration s'est accélérée tant par voie ferrée que par camion (...)* »¹⁶⁸. En 1946, les gares de départ des Voltaïques étaient Bobo-Dioulasso et Banfora. Ces travailleurs étaient par la suite répartis sur trois secteurs de destination : Abidjan, Agboville et Dimbokro.

¹⁶⁸ Lettre confidentielle de l'Inspecteur du Travail à Monsieur le Gouverneur du Territoires de la Haute-Volta, le 19 juillet 1949, CNAB 3 V75.

Selon le tableau 4, en 1946, les travailleurs migrants étaient estimés à 18 000. Ils étaient recrutés par cette voie et l'administration versa une somme de 2 783 233 francs¹⁶⁹ à la Régie. Cet effectif important de 16 539 en 1947 évolua à 17 398 puis à 32 061 en 1949. Dans le domaine de la gestion de la main-d'œuvre, une réorientation s'opéra à partir de 1950. Prenant prétexte d'une « crise budgétaire », le Gouverneur Péchoux décida de l'arrêt par le budget local de la subvention annuelle octroyée à la descente de la main-d'œuvre. La décision touche un point névralgique de l'économie ivoirienne dans son ensemble.

Afin d'éviter de nouvelles perturbations dans le recrutement des travailleurs, les membres des différentes organisations patronales se mobilisèrent pour créer une structure commune en 1950 : le SIAMO¹⁷⁰. Cette structure devait se substituer à l'administration pour l'organisation du déplacement des travailleurs par le chemin de fer. Son mode de recrutement utilisé ne fut pas différent de celui de l'administration. C'est que, les employeurs se rendaient dans les zones de recrutement pour y procéder au recrutement. Par la suite, ils soumettaient la liste de travailleurs au visa de l'administration que les travailleurs à la visite médicale. Pour assurer la descente des travailleurs, ils devaient faire établir par le chemin de fer des billets spéciaux de transport. Ces diverses dispositions permettaient à la structure de mieux prendre en compte les remboursements des frais. À la fin de chaque mois le SIAMO réglait le montant des billets spéciaux délivrés par le chemin de fer. Cette structure bénéficia d'un mode de financement collectif mis en place par un conglomérat constitué des différents employeurs de la main-d'œuvre en Côte d'Ivoire. Le SIAMO assura le transport des travailleurs migrants de 1950 à la date de signature de la « *convention relative aux conditions d'engagement et d'emploi* »

¹⁶⁹ ANS 2 G 46-46, Rapport annuel 1946.

¹⁷⁰ Le SIAMO fut créé à partir d'une idée de Raymond Desclercs, Président de la Chambre d'Agriculture.

des travailleurs voltaïques en Côte d'Ivoire » par les gouvernements ivoirien et voltaïque.

Transport de masse, le train fut une stratégie innovante dans l'émigration de travail des voltaïques vers la Côte d'Ivoire. Il amplifia la disponibilité de la main-d'œuvre voltaïque en Basse Côte d'Ivoire. Main-d'œuvre qui contribua au dynamisme économique de ce territoire. Car sans eux, pas de production des cultures industrielles d'où l'importance d'assurer leur transport. Et le chemin de fer par l'entremise du train s'attela au déplacement des travailleurs voltaïques vers la Côte d'Ivoire.

Conclusion

Le déplacement des peuples de la Haute-Volta vers la Côte d'Ivoire est un phénomène ancien. Il remonte à la période post-coloniale. En effet, certains peuples de la Côte d'Ivoire se retrouvaient en Haute-Volta et réciproquement. Ce travail a rendu compte de l'important rôle joué par le chemin de fer ivoiro-voltaïque dans l'acheminement des travailleurs voltaïques vers la Côte d'Ivoire entre 1934 et 1960. La marche, économique mode de locomotion fut intensément utilisé à la naissance du courant migratoire vers la Côte d'Ivoire. Les premiers travailleurs voltaïques avaient marché de leurs villages d'origine pour atteindre les chantiers de la Côte d'Ivoire. Cette étude a démontré que le chemin de fer reliant les deux Etats a été mis à contribution pour ravitailler les chantiers routiers, industriels et forestiers etc. ivoiriens en main-d'œuvre voltaïque. Les déplacements massifs de travailleurs voltaïques à destination de la Côte d'Ivoire a favorisé la mise en place de nombreux villages de colonisation mossi dans le sud de celle-ci. Ces manœuvres voltaïques ont également été à l'origine de la mise en valeur des énormes ressources naturelles ivoiriennes et ils ont constitué le fer de lance de l'essor économique du pays. Moyen de transport de masse, le train fut donc un instrument

innovant pour l'acheminement des travailleurs Voltaïques vers la Côte d'Ivoire. Il permet de disponibiliser la main-d'œuvre en abondance pour la construction d'une Côte d'Ivoire moderne et indépendante. Au total la voie ferroviaire Abidjan-Niger fut une « *épine dorsale* » entre la colonie de Côte d'Ivoire et le reste des colonies de l'AOF singulièrement la Haute-Volta. Elle fonctionna durant la période coloniale comme un facteur d'intégration économique ou un cordon ombilical entre la Côte d'Ivoire et l'actuel Burkina Faso.

Sources et Références bibliographiques

Sources d'archives

Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI) Série SS : Travail, main-d'œuvre.

XXI-11-33 : Réglementation du travail, 1920-1923.

XIV-25-6 : Rapport de l'Inspecteur des Affaires Administratives Bourguine sur les conditions des travailleurs sur les chantiers de chemin de fer au-delà de Bouaké, 1923.

XIV-25-6 : Correspondance reçue de l'inspection des affaires administratives au sujet des travailleurs indigènes engagés dans les chantiers forestiers 1919-1924.

XV-15-14(5688) : Rapport adressé le 7 septembre 1922 par le lieutenant-gouverneur de la Haute-Volta au gouverneur général de l'AOF au sujet de l'emploi de la main-d'œuvre de la Haute-Volta à l'extérieur.

XV-13-8 : Correspondances diverses au sujet de la main-d'œuvre 1925.

XV – 16 – 44/45. 5387 : Lettre adressée le 6 avril 1942 par le Lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire au commandant du cercle d'Assinie.

XV-18-26 : Correspondances au sujet du recrutement de la main-d'œuvre forestière à la Côte d'Ivoire, 1925.

XV-15-44(5387) : Entreprises privées, -Recrutements 1920-1927.

XXIII-16-5(1293) : Demande de recrutement de la main-d'œuvre accordée par le gouverneur en 1929.

XV-18-24(5479) : Recrutement de la main-d'œuvre, 1932.

XV-24-47(6603) : Main-d'œuvre, plainte, Reinach 1932-1933.

XV-18-32(544 2) : Régime du travail en Côte d'Ivoire (19091937) et divers sur la question de la main d'œuvre.

XVII -40-4(1390) : Recensement de la population de la Côte d'Ivoire, sa répartition, sa densité 1901-1923.

XV-2-9 5336 : Circulaire (n° 451 IT) adressée le 27 avril 1943 aux administrateurs par le Lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire.

XV-16-46 5387 : Télégramme n° 5352 du 14 août 1918, signé Brunot, Travaux publics des colonies voisines (Côte d'Ivoire).

XV 18-23, 5442 : Lettre 843 G du Lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire au Gouverneur Général de l'AOF.

Archives Nationales du Burkina Faso (ANBF)

Série V : Travaux publics et transports

3 V75 : Inspection du travail en Haute-Volta, installation du bureau rapport sur les conditions des travailleurs émigrés en Côte d'Ivoire (1948-1950).

42 V295 : Gouvernement Général de l'AOF, Inspection du travail de l'Office du Niger : circulaire relative à l'effectif de la main d'œuvre en Haute-Volta 1948 ; correspondance relative à l'emploi de la main d'œuvre destinée aux travaux du chemin de fer Mossi 1951 ; correspondance relative à la main d'œuvre 1949-1952.

Les sources imprimées

HOUDAILLE C.-F. M. (1905). *Le chemin de fer et le port de la Côte d'Ivoire : organisation d'une entreprise coloniale*, Paris,

Berger-Levrault et Cie Editeurs, 53 p.
<http://gallica.bnf.fr/Bibliothèque>

SARRAULT A. (1923). *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 675 p.

Références bibliographiques

BECKER C., SALIOU M., T. I. (1997). *AOF : réalités et héritages, sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*, Dakar, Direction des Archives Nationales du Sénégal, 2 Tomes, 1285 p.

CISSE C. C. (2008). *Migrations et Mise en valeur de la Basse Côte d'Ivoire, 1920-1960 : étude d'une dynamique régionale de mobilité de la main d'œuvre*, Thèse unique d'histoire, Université de Cocody, UFR des Sciences de l'Homme et de la Société, 2 Vol, 791 p.

KOLHER J.-M. (1972). Les migrations des mossis de l'Ouest, Paris : *ORSTOM*, n. 8, 106 p.

LAGOS D. (1992). *La main-d'œuvre Voltaïque et la construction du chemin de fer à l'époque coloniale 1922-1940*, Mémoire de Maîtrise, Université Nationale de Côte d'Ivoire, Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines, 99 p.

MANDE I. (1997). *Les migrations du travail en Haute-Volta (actuel Burkina Faso), mise en perspective historique (1919-1960)*, Thèse de Doctorat, Université de Paris 7 Denis Diderot, 391 p.

NANA M. (1984). *Héritage colonial et développement : rôle historique et socio-économique du chemin de fer Abidjan-Niger dans le développement de la Haute-Volta (actuelle Burkina Faso)*, Doctorat de 3^e cycle, Université de Toulouse-Le-Mirail, U.E.R. Histoire de l'Art et de l'Archéologie, 308 p.

OUATTARA K. M. (2019). *Le chemin de fer dans la dynamique économique entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso : 1903-1995*, Thèse Unique de Doctorat, Université Alassane Ouattara, 440 p.

OUEDRAOGO S. N. (1997). *Les enjeux Politiques, Economiques et Sociaux des migrations Voltaïques vers la Colonie de la Côte d'Ivoire à partir du cercle de Koudougou 1918-1960*, Mémoire de Maitrise, Université de Ouagadougou, Faculté des Langues, des Lettres, des Arts, des Sciences Humaines et Sociales (FLASHS), 188 p.

RICARD A. (2002). *L'invention d'une capitale coloniale : Ouagadougou de 1919 à 1932*, Aix-en-Provence, Collection Clio en Afrique, n° 07-printemps, 37 p.

SAVADOGO B. (2021). *Le chemin de fer Abidjan-Ouagadougou : une structure de désenclavement et d'intégration du Burkina Faso en Afrique de l'Ouest (1904-2017)*, thèse de doctorat en histoire africaine, Université Joseph KI-ZERBO, 486 p.

SEMI-BI Z. (1986). *Equipement Public et Changements Socio-économiques en Côte d'Ivoire : 1930-1957*, Doctorat d'Etat, Université de Lille III, 3 Vol, 1019 p.

TOKPA L. J. (2006). *Côte d'Ivoire : l'immigration des Voltaïques 1919-1960*, Abidjan, Les Editions du CERAP, 121 p.

TOKPA L. J. (1992). *La main-d'œuvre indigène des exploitations agricoles et forestières privées de Côte d'Ivoire : 1900-1946*, Thèse de troisième cycle, Université Nationale de Côte d'Ivoire, 2 Tomes, 868 p.